

DELIBERATION N°CS-2022/14

OBJET : *Compte financier unique 2021*

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, à 19 heures 15, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni en salle du conseil municipal, place de Verdun, 69126 BRINDAS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSERRIN, A. NELIAS, H. NOGUES-BRUNET, C. POUZERGUE ET C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, J-C. CORBIN, R. DUMOND, F. FORT, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, D. MALOSSE, P. MANTOUX, F. PASTRE, J-F. PERRAUD, B. PONCET, L. PROTON, M. RANTONNET ET F. THEVENIEAU.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Daniel AUDIFFREN

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 25 / Voix : 75).

Convocation en date du : 05 mai 2022.

Nature de l'acte Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.).

Le compte financier unique de l'exercice 2021 dressé par le Président et le Trésorier Public, Monsieur Christian CORTIJO, au 31 décembre 2021, comprend l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre, y compris les charges et produits rattachés et les opérations relatives à la journée complémentaire.

Il peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	753 942,06 €	3 243 974,88 €	2 467 531,54 €	318 851,43 €
Résultat de l'année 2021		2 490 429,74 €	2 148 680,11 €	
Résultat antérieur reporté		932 396,92 €		789 349,95 €
Résultat cumulé		3 422 429,74 €	1 359 330,16 €	
Restes à réaliser (RAR)			2 516 590,48 €	4 309 947,20 €
Résultat cumulé avec les RAR		3 422 429,74 €		434 026,56 €

Fonctionnement

- *Fonctionnement général de la structure*

L'examen du compte financier unique nous permet de constater que :

- Les crédits alloués aux charges à caractère général (hors opérations de fonctionnement) ont été dépensés à hauteur de 66 926.25 € TTC (Chap. 011), soit 86.25 % des prévisions.
- 98 % de l'enveloppe affectée aux dépenses de personnel ont été consommés (Chap. 012 : 363 891 €).

- 77 % de l'enveloppe relative aux indemnités des élus ont été utilisés (Ch. 65 : 32 143€).
- *Opérations de fonctionnement (chap. 011)*

Les dépenses relatives aux opérations et actions inscrites en fonctionnement (études et prestations de service), ou liées aux opérations techniques d'investissement, ont été réalisées à hauteur de 268 037 € TTC, dont 250 010 € sur les lignes budgétaires 611 contrats de prestations de services et 617 études et recherches.

Cela correspond essentiellement pour le compte 611 :

- Aux dépenses liées à la communication propre aux aménagements de protection contre les inondations (55 303 € TTC) ;
- A l'animation d'actions éducatives à l'environnement auprès de l'école d'Yzeron (5 600 € TTC) ;
- Aux suivis faunistiques et floristiques dans le cadre de l'observatoire du bassin versant (6 540 € TTC auxquels s'ajoutent 21 094 € imputés au compte 617) ;
- Aux dépenses du plan de communication générale pour la structure (69 836 € TTC) ;
- Aux dépenses liées à la Brigade de rivières (88 000 € TTC).

Auxquelles s'ajoutent les dépenses diverses suivantes réparties sur des lignes de compte autres, et rattachées pour la plupart à l'opération de protection contre les inondations :

- Honoraires d'enquêteurs et frais d'avocats et d'huissiers liés à l'exécution de ces mêmes travaux (14 231 €) ;
- Dépenses diverses (affranchissement, location bennes, matériels divers) à hauteur de 3 796 €.

- *Frais financiers (Chap. 66)*

En 2021, aucun prêt n'a été contracté.

Les intérêts, afférents aux sommes débloquées sur le prêt travaux en cours depuis 2015, ont été payés à hauteur de 14 820 €.

- *Dotations aux amortissements*

Les amortissements de l'exercice 2021 s'élèvent à 8 124 €.

- *Recettes de fonctionnement*

Les contributions des collectivités membres ont été encaissées en totalité : 915 424 €, incluant les rôles supplémentaires et complémentaires.

2 244 278 € ont été reçus au titre des subventions, dont :

- 144 211 € correspondant à l'aide de l'Agence de l'eau pour cinq postes pour l'année 2020 et solde de l'année 2019 ;
- 24 000 € de l'Etat pour le poste de chargé de mission PAPI pour l'année 2020 ;
- 2 076 067 € de l'Etat dans le cadre du PAPI (actions de communication, acquisitions et travaux principalement).

Par ailleurs, les recettes autres sont principalement :

- 2 485 € ont été remboursés pour des indemnités journalières en 2020 (maladie et congé paternité)
- 2 745.10 € au titre du FCTVA
- 2 438 € pour des annulations de mandat sur des dégrèvements de taxe foncière
- 75 497.55 € en remboursement d'une facture payée deux fois en 2020.

Au total, la section de fonctionnement présente un résultat 2021 excédentaire de 2 490 032.82 €, soit 3 422 429,74 € après la prise en compte du résultat antérieur de 932 396,92 €.

Investissement

- *Opérations techniques*
 - ✓ Compétences relevant de la compétence GEMAPI – bloc de compétences n°1

Compétences GEMA (gestion des milieux aquatiques)

- Opération n°11 « restauration de la libre circulation piscicole sur les cours d'eau du bassin

versant » : 977 103.50 € TTC ont été mandatés en 2021, correspondant aux travaux d'aménagement du grand seuil de Taffignon à Francheville

- Opération n°12 « restauration et aménagement des berges » : 46 883€ TTC ont été mandatés en 2021. Cette opération vise en effet à couvrir les dégâts en cas de crues, et il y a eu plusieurs événements hydrauliques significatifs.
- Opération n°13 « entretien de la végétation rivulaire et du lit des cours d'eau » : 44 482 € TTC ont été consommés, correspondant à de nombreux travaux réalisés principalement sur Tassin la Demi-Lune, Francheville et Oullins

Compétences PI (protection contre les inondations)

- Opération n°16 « aménagements de protection contre les inondations » : 1 327 285 € TTC ont été mandatés, correspondant principalement à la fin des travaux sur les berges de Sainte-Foy-lès-Lyon (RD 342) et aux travaux sur le Nant à Oullins. La part des frais d'études et d'annonces s'élève à 56 413 € TTC.
 - ✓ Opération relevant des compétences complémentaires – bloc de compétences n°2
- Opération n°14 « définition et mise en place d'un observatoire du bassin versant » : aucune dépense n'a été mandaté sur cette opération en 2021.

Le total des dépenses 2021 pour les opérations d'investissement s'élève ainsi à 2 397 313,18 € TTC.

- ✓ Opérations non affectées

Les achats d'équipement pour le siège du syndicat (matériel informatique et téléphonique) atteignent 9 543 € TTC.

- ✓ Emprunt

Un montant de 60 675 € a été consacré au remboursement de l'emprunt contracté en 2015.

- ✓ Recettes

Pour les recettes d'investissement (chap. 13), 6 467 € d'aide ont été perçus en 2021, correspondant au versement d'un acompte de subvention pour l'opération n°11.

Par ailleurs, le SAGYRC a encaissé 304 260 € au titre du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement de l'exercice 2020 liées aux opérations 11, 13 et 16.

On retrouve également en recettes les dotations aux amortissements inscrites en dépenses.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2020 présente donc un déficit de 2 148 680.11 €. Du fait de la prise en compte du résultat excédentaire de 789 349.95 € en 2020 et des restes à réaliser, le résultat cumulé est de 434 026.56 €.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Où l'exposé de Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier Principal,

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Louis PROTON, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 68 voix pour et 7 voix d'abstention:

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le compte financier unique de l'exercice 2021

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 16/05/22
et de la publication le 16/05/22

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

